

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 décembre 2023

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2023\_124****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
14****Nombre de votants :  
15**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, Mme Jessica JAMES, Mme Michelle NOERO, M. Adrien ARSENTO, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire

**Absents excusés** : M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial, Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

**Objet de la délibération Vente et dons de bandes dessinées « La ligne Maginot »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente la bande dessinée « La ligne Maginot » au Fournil communal de Peille et dans les agences postales.

Il est proposé de les mettre à la vente au prix de 16,90 € TTC l'une.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner des bandes dessinées aux enfants des écoles et aux médiathèques de Peille, au collège de l'Escarène, aux agents de la commune et aux élus.

Il donnera également ces bandes dessinées en cadeaux à d'éventuels invités venant sur la commune ou quand il se déplacera (cadeaux protocolaires).

**AR Prefecture**

006-210600912-20231204-2023\_124-DE  
Reçu le 05/12/2023

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne son accord pour que la bandes dessinée « La ligne Maginot » :

- soit vendue au Fournil communal de Peille et aux agences postales au prix de 16.90€ TTC l'exemplaire,
- soit donnée aux écoles et aux médiathèques de Peille, au collège de l'Escarène, aux agents de la commune, aux élus ainsi qu'en cadeaux protocolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.